



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pontarlier, le 30 novembre 2015

Premières neiges - Dispositions hivernales Stationnement – déneigement – plan de viabilité hivernale

En période hivernale - du 1er novembre au 30 avril, l'occupation des parkings situés en zone bleue répond aux règles suivantes :

- aucun stationnement autorisé de 22 heures à 7 heures en cas de neige (déneigement)
- utiliser de 22 heures à 7 heures les parkings les plus proches : Sablière, Portes du soleil, Berthet (parking SNCF), Petit Cours, Centre sportif, 5 Septembre, Clemenceau, Salles Saint Pierre...

En cas de NON RESPECT, les contrevenants s'exposent à :

- une contravention de 35 € maximum pour stationnement gênant • une mise en fourrière éventuelle

Pour en savoir plus sur le plan de situation de la zone bleue et des parkings de substitution : consultez le dépliant « Stationner à Pontarlier » sur www.ville-pontarlier.fr

Les riverains du domaine public - ou leurs représentants (syndics,...) - sont invités* à prendre – ou faire prendre – toutes les mesures nécessaires pour :

- Déneiger devant leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements,
- Gratter et nettoyer leurs trottoirs,
- Faciliter l'écoulement des eaux (dégager les gargouilles),
- Procéder à la destruction des glaces débordant des chéneaux des immeubles.

Cela afin de « prévenir les accidents et assurer une circulation normale des piétons ».

En cas de NON-RESPECT

Les infractions constatées donnent lieu conformément à la réglementation en vigueur à une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe (soit 38 € au plus). Les services municipaux pourront également intervenir aux frais des propriétaires pour assurer la sécurité des passants.

De plus, conformément au règlement municipal en vigueur, les habitants sont invités à rentrer poubelles et containers après les tournées habituelles afin de faciliter le passage des véhicules de déneigement.

* Selon l'arrêté fixant les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et verglas, du 2 mars 2009, consultable sur www.ville-pontarlier.fr.

À NOTER : Plan de Viabilité Hivernale

Ce plan organise le déneigement du réseau (plan vert/orange/rouge/noir) selon plusieurs critères : les conditions météorologiques, la sécurité des usagers, la hiérarchisation des axes prioritaires et des tournées, le respect de l'environnement...

Plus d'infos et détails des circuits sur www.ville-pontarlier.fr

Renseignements – Contact presse :
Direction de la Citoyenneté – Police Municipale
03 81 38 81 60
Plan de viabilité hivernale :
Patrice ROGEBOS : 03 81 38 82 21